

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017

ASSOCIATION
DE SOUTIEN À LA
FONDATION DES FEMMES

SE DONNER LES MOYENS DE L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

Association de Soutien de la Fondation des Femmes
Mars 2018

Contact

Fondation des Femmes
« Les Voisines »
5 rue des Immeubles Industriels
75011 - PARIS
www.fondationdesfemmes.org - bonjour@fondationdesfemmes.org

Remerciements

L'Association de Soutien à la Fondation des Femmes et la Fondation des Femmes remercient les donatrices et donateurs, les entreprises partenaires, les ambassadrices et ambassadeurs et les nombreux et nombreuses bénévoles qui ont permis la réalisation des actions en 2017.

Rédaction

Dorine Planté, Anne-Cécile Mailfert, Hana Guedidi, Juliette Nory,
Alix Ponce, Geneviève Garrigos, Anais Mercuriali, Gaël Georges.

Mise en page

Dorine Planté

Crédits photos

Fondation des Femmes - Pages 7, 16, 19, 26
Elodie Perriot - Pages 7, 14, 15
Elodie Quatresous - Pages 5, 16
Céline Piques - Pages 7, 22

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	5
INTRODUCTION	8
PARTIE I : UNE STRUCTURE RENFORCÉE	10
Organisation de l'équipe	10
Le bénévolat : un appui essentiel	10
COPILOP	10
Soirée des Merveilles	10
Dîner des Copines	10
Financement de l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes	11
Partenariats entreprises et prestations	11
PARTIE 2 : CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION AUX 3 AXES DE TRAVAIL DE LA FONDATION DES FEMMES	12
AXE 1. Femmes précaires : améliorer leurs conditions de vie et de survie	12
#UnAbriPourToutes	12
Collecte de produits hygiéniques	13
AXE 2. Permettre un meilleur accès à la justice de toutes les femmes	14
Nuit des Relais : une course pour financer l'accès au droit	14
Partenariat avec AXA Protection Juridique et le fonds « Elle's Angels » pour financer les frais de justice	16
Conseils juridiques gratuits aux associations permettant une meilleure utilisation du droit	16
Actions de plaidoyers et d'expertises juridiques	17
Réalisation d'un guide juridique sur les violences obstétricales	18
AXE 3. Visibilité des femmes, dans leur diversité et le respect de leur dignité	20
La mixité, pour voir des femmes dans tous les métiers	20
Agir en justice pour améliorer l'image des femmes dans les médias, sur les réseaux sociaux et dans la publicité	21
Mettre les femmes au cœur de la présidentielle, le Grand débat de la Fondation des Femmes	22
Le Concours d'Éloquence de la Fondation des Femmes	22
Un lieu pour rendre visible les droits des femmes : Les Voisines et la Cité des Femmes	23
Utilisation des réseaux sociaux pour valoriser les associations, les droits des femmes, et les femmes qui les portent	25
Newsletter et rédaction de portraits d'associations	25
Webathon de l'Égalité	26
PARTIE 3 : AUTRES PROJETS	27
Colloque « Où est l'argent pour les droits sexuels et reproductifs ? »	27
Conseils juridiques classiques	27



ÉDITORIAL

Lorsque nous avons imaginé la Fondation des Femmes, fin 2015, et lancé l'Association de Préfiguration de la Fondation des Femmes, aujourd'hui association de Soutien, nous ne pensions pas que les choses iraient si vite.

L'année 2017 a malheureusement confirmé les besoins, réels, des associations droits des femmes en France que nous avons mis en lumière lors du premier rapport "Où est l'argent des droits des femmes? Une sonnette d'alarme". A l'été, une baisse du budget du Ministère des Droits des Femmes dans des proportions importantes (7,5 millions, soit 25%) a inquiété et mobilisé le secteur. Fin 2017, c'est la détonation de l'affaire Weinstein et l'augmentation du nombre de plaintes et de demandes d'accompagnement des femmes qui ont submergé les associations déjà exsangues et achevé de valider l'impérieuse nécessité de sources de revenus diversifiés et autonomes, en capacité de répondre à l'urgence.

La réponse proposée par la Fondation des Femmes a également trouvé un public et un écho. L'Association de soutien à la Fondation des Femmes, son équipe opérationnelle, et ses nombreuses bénévoles, avocates, juristes et partenaires ont participé au développement de la Fondation. Deuxième édition de la Nuit des Relais, Dîners des Copines, collectes de produits hygiéniques ou concours d'éloquence, nous avons imaginé et élaboré de nouvelles formes d'engagement et de sensibilisation plus adaptées à un public moins habitué aux mobilisations classiques. Aux premier.e.s bénévoles ou donateur.rice.s, issu.e.s des cercles proches, se sont joints des milliers d'inconnu.e.s. Les entreprises, encore timides parfois, sont de plus en plus nombreuses à vouloir trouver des manières originales de sensibiliser leurs équipes à l'égalité Femme-Homme et à s'engager pour faire évoluer la société. Les associations ont été nombreuses à faire appel à la Fondation : conseils juridiques, soutien financier ou soutien matériel, c'est tout l'écosystème qui sait aujourd'hui que nous sommes à leurs côtés pour répondre à ses besoins.

Nous abordons l'année 2018 confiant.e.s dans notre modèle, et serein.e.s financièrement. L'enjeu pour l'association est maintenant de consolider l'élan de cette belle année 2017 et de s'appuyer sur nos succès pour développer l'équipe et aider la Fondation des Femmes à prendre son envol.

Valence Borgia
*Présidente de l'Association de soutien
de la Fondation des Femmes*

LES CHIFFRES DE L'ANNÉE



UN AN DANS LA VIE
DE LA FONDATION DES FEMMES

Webathon de
l'Égalité



Grand Débat de
la Fondation des
Femmes

Concours d'Éloquence
de la Fondation des
Femmes, Prix Gisèle
Halimi



Collecte de
produits
hygiéniques,
#RèglesDeSurvie

Colloque « Où est
l'argent pour les
droits sexuels et
reproductifs »



Conférence
« Accouchement,
mes droits, mes
choix »

Nuit des Relais



INTRODUCTION

Créée en avril 2015, l'Association de préfiguration est devenue Association de Soutien à la Fondation des Femmes après le lancement de la Fondation des Femmes sous égide de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE). Ensemble, l'Association de Soutien et la Fondation des Femmes ont aidé plus d'une centaine d'associations de lutte pour les droits des femmes et contre les violences faites aux femmes.

L'Association de Soutien à la Fondation des Femmes a pour **mission** de mettre en place des événements de collecte de fonds, la coordination de la Force juridique et le soutien matériel aux associations, permettant ainsi à la Fondation des Femmes d'offrir un soutien financier, matériel et juridique aux associations droits des femmes. Pour rappel, elle est juridiquement et financièrement distincte de la Fondation des Femmes, sous égide de FACE, qui a pour **mission** de gérer la distribution des fonds collectés auprès des particuliers et d'en assurer la bonne utilisation.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



Afin d'assurer une action coordonnée, les objectifs de l'Association de Soutien et de la Fondation des Femmes coïncident. Ainsi, pour 2017-2018, l'Association de Soutien contribue à la réalisation des 3 grands objectifs de la Fondation des Femmes : œuvrer en direction des femmes les plus précaires (1), agir pour un meilleur accès à la justice (2) et assurer une visibilité de toutes les femmes, dans le respect de leur dignité et de leur diversité (3).

En 2017, l'Association a poursuivi sa structuration, renforcée son expertise et aborde l'année 2018 engagée et déterminée pour conduire ses missions.

FACE

FONDATION FACE

abrite et certifie les comptes



COMITÉ EXÉCUTIF

attribue les fonds



SOUTIEN FINANCIER



CONSEIL SCIENTIFIQUE

remonte les besoins du terrain



SOUTIEN MATÉRIEL



ÉQUIPE OPERATIONELLE



FORCE JURIDIQUE



BÉNÉVOLES



PARTIE I : UNE STRUCTURATION RENFORCÉE

ORGANISATION DE L'ÉQUIPE

L'équipe s'est structurée et renforcée en fin d'année sur la gestion des événements et de la collecte, appuyée par des stagiaires et des services civiques sous la responsabilité d'une directrice opérationnelle.

Le partenariat avec l'EFB (Ecole de Formation du Barreau) se poursuit et l'Association accueille en continu un.e élève-avocat.e dans le cadre de leur Projet Pédagogique Individuel.

LE BÉNÉVOLAT : UN APPUI ESSENTIEL

COPILOP

Les activités de l'Association sont menées essentiellement par les 450 bénévoles. Pour les animer et les coordonner un COPILOP a été mis en place, composé d'une quinzaine de bénévoles très impliqué.e.s dans l'Association. Les membres du COPILOP organisent, tour à tour, l'accueil des nouveaux.elles bénévoles, qui se déroule sous la forme d'un brunch chaque premier samedi du mois. Les membres du COPILOP sont également référent.e.s sur certains projets, soutenu.e.s par l'équipe opérationnelle salariée.

Soirée des Merveilles

La Fondation (et donc l'Association de Soutien) mène ses activités grâce à de nombreux.ses bénévoles qui se sont pleinement investi.e.s dans leurs projets respectifs.

Afin de les remercier, l'Association de Soutien a organisé une « Soirée des Merveilles ». Chaque bénévoles et donateur.rice.s ont été invité.e.s à venir accompagné.e.s de personnes intéressées par la mission de la Fondation des Femmes. La soirée, qui s'est déroulée au Point Éphémère dans le 19^{ème} arrondissement, a été un succès et de nouvelles personnes ont rejoint la Fondation.



Dîner des Copines

Les Dîners des Copines de la Fondation des Femmes sont organisés par des bénévoles de la Fondation. Ces bénévoles convient leurs ami.e.s pour un repas ludique autour des droits des femmes. S'organisant autour de jeux et animations, ces dîners permettent à chacun.e de s'amuser tout en découvrant dans un cadre intimiste et sécurisant des notions essentielles relatives à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre les violences, etc. Ces soirées de sensibilisation en petit comité sont également pensées sous le prisme

de la collecte en faveur de la Fondation des Femmes : il est proposé à chacune de contribuer, selon ses moyens et son envie, à la Fondation. En 2017, une dizaine de dîners des Copines ont eu lieu en Ile-de-France.

FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION DE SOUTIEN À FONDATION DES FEMMES

Partenariats entreprises et prestations

L'Association de Soutien est financée en majeure partie grâce au soutien d'entreprises et de cabinets d'avocat.e.s engagé.e.s. Ces partenaires permettent de couvrir les frais liés aux programmes, événements et collectes, à la Force juridique ainsi que les locaux partagés des Voisines. Cela permet à la Fondation des Femmes de reverser l'intégralité des dons reçus par les particuliers aux associations droits des femmes. Au total, plus d'une quinzaine d'entreprises ont soutenu ses actions en 2017, la plupart d'entre elles ont renouvelé leurs partenariats, s'inscrivant ainsi dans la durée. L'Association bénéficie également de deux financements publics (Région Ile-de-France et Service des Droits des Femmes et de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes) permettant la réalisation de deux projets précis : Un Abri pour Toutes et un testing des discriminations à l'embauche des femmes dont la réalisation se poursuit sur 2018.

Réalisation de conférences et d'événements de sensibilisation : dans l'objectif de sensibiliser les collaborateurs et collaboratrices des entreprises partenaires, l'Association de Soutien réalise, contre rémunération, des conférences et des animations sur des thèmes divers.

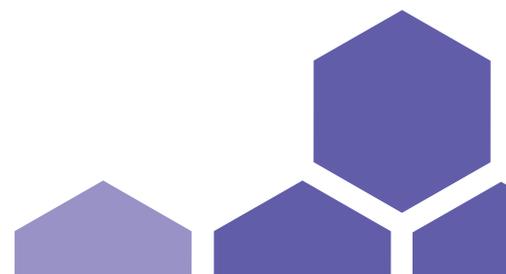
L'Association de Soutien est ainsi intervenue à la demande d'EDF ainsi que de la SACEM sur le thème du sexisme au travail en septembre 2017. Un livret de restitution sur le sujet a été par la suite édité pour les salarié.e.s.

Pour la deuxième année consécutive, la Direction des Ressources Humaines de la Mairie de Paris a fait appel à l'Association de Soutien pour **organiser une journée de sensibilisation à destination de ses collaborateur.rice.s**, à l'occasion du la journée internationale pour les droits des femmes : le « je » Paris pour l'Égalité.¹

Pendant deux heures, tout au long d'un parcours ludique, les agent.e.s de la Mairie de Paris ont pu rencontrer des associations et acteurs.rices. de l'égalité femmes-hommes.

Chaque association a soulevé avec les participant.e.s des problématiques auxquelles sont confrontées les femmes. Ce jeu de piste s'est déroulé au sein des Grands Voisins, lieu atypique dans le 14ème arrondissement.

¹ Fondation des Femmes « Je « Paris » pour l'égalité », 8 mars 2017
[en ligne] <https://fondationdesfemmes.org/paris-legalite-8-mars-2017/>

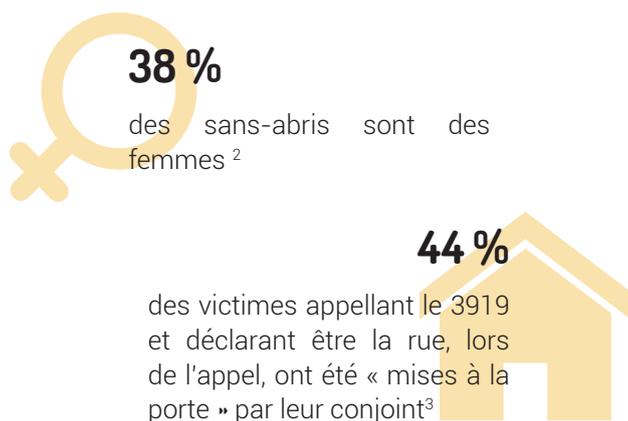


PARTIE 2 : CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION AUX TROIS AXES DE TRAVAIL DE LA FONDATION DES FEMMES

AXE 1. FEMMES PRÉCAIRES : AMÉLIORER LEURS CONDITIONS DE VIE, ET DE SURVIE

Les femmes sans domicile fixe sont de plus en plus nombreuses, ignorées et oubliées de tou.te.s. Elles sont particulièrement démunies, ont 5 fois moins accès à la santé et subissent de très nombreuses violences. L'Etat et les associations spécialisées ne prennent pas suffisamment en compte la question de leur sécurité physique - les mises à l'abri sont trop souvent des mises en danger -, et de leurs besoins spécifiques tels que les produits hygiéniques qui restent rares et chers. **Soucieuse de cette situation**, la Fondation des Femmes a souhaité agir. L'Association de Soutien a mis en place plusieurs projets pour sécuriser l'hébergement et améliorer leurs conditions de vie.

#UnAbriPourToutes



Il est donc essentiel de poser la question des violences sexistes et sexuelles subies par les femmes en situation de précarité, tout au long de leur hébergement, pour un suivi social et humain adapté, et pour une meilleure aide à l'émancipation et à l'autonomie de ces femmes. L'association Aurore, reconnue d'utilité publique et gestionnaire de CHRS, est partenaire du projet et met à la disposition de l'Association de Soutien trois centres d'hébergement, un à Nanterre et deux à Paris.

Ces centres pilotes vont permettre de faire émerger des bonnes pratiques et recommandations généralisables à moyen terme. Le projet se déroulera en quatre phases, entre 2018 et 2020.

Les femmes arrivant dans les hébergements d'urgence et les CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) sont amenées à solliciter ces structures du fait de leur grande précarité. Or, bien souvent, les violences ont été des facteurs importants, voire décisifs dans cet engrenage de la précarité. C'est un public déjà fragilisé, qui est par la suite exposé à de nouvelles violences dans les centres d'hébergement.

² INSEE, 2013

³ FNSF, 2015



Le projet a démarré dès 2017 avec sa conception (réflexion, définition du calendrier, budget), la recherche de partenaires financiers et la mise en place de la collaboration avec Aurore.

Collecte de produits hygiéniques



1 500€

coût total des produits hygiéniques pour une femme dans sa vie

30 000

femmes sans abris dans la rue en France ⁴



A l'occasion de la journée internationale d'action pour la santé des femmes, le 28 mai, les bénévoles de l'Association de Soutien ont organisé une collecte de produits hygiéniques.

L'objectif était, d'une part, de collecter des tampons et serviettes pour les femmes en situation de grande précarité et ensuite de les redistribuer à des associations qui œuvrent à leur côté, et d'autre part de faire connaître la Fondation auprès d'un public plus large. Du 18 au 28 mai 2017, 11 collectes ont été organisées par les bénévoles dans 10 enseignes Monoprix. Les bénévoles distribuaient des flyers expliquant le but de la collecte ainsi que les missions de la Fondation.



Plus de 30 000 protections hygiéniques ont été redistribuées à sept associations : La Maison des Femmes de Paris ; La Maison des Femmes de St Denis ; ADSF (Association de Développement pour la Santé des Femmes) ; Le Filon ; Le FIT (Une Femme un Toit) ; les centres d'hébergements de Cœur de Femmes et d'Aurore.

⁴ INSEE, 2012

AXE 2. PERMETTRE UN MEILLEUR ACCÈS À LA JUSTICE DE TOUTES LES FEMMES

Les femmes victimes de violences et de discriminations sont peu nombreuses à recourir à la justice pour faire valoir leurs droits. **Pour augmenter les actions en justice et les condamnations**, La Fondation des Femmes finance des projets grâce à des collectes menées par l'Association de Soutien et offre un accompagnement juridique adapté et efficace pour renforcer le travail des associations de terrain. L'Association de Soutien a mené des projets visant à mieux informer les femmes sur leurs droits, et à améliorer les textes de loi.

Nuit des Relais : une course pour financer l'accès au droit



L'événement, en partenariat avec l'UFOLEP et Femix'Sports, réalisé grâce au soutien de la Mairie de Paris et sous le Haut Patronage de la Ministre des Sports Laura Flessel, s'est déroulé dans le stade Jules Ladoumègue, mis à disposition pour l'occasion par la Mairie du 19^{ème} arrondissement de Paris. Il a réuni 53 équipes de 5 à 10 personnes qui se sont relayées toutes les 10 minutes pendant 2h30. Les équipes, selon leur statut (entreprise, particulier, associatif), ont au préalable collecté au minimum 1000€ afin de participer à la course.

L'Association de Soutien a organisé le 24 novembre 2017, à la veille de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la seconde édition de la Nuit des Relais de la Fondation des Femmes.



⁵ INSEE, 2010 - 2015

⁶ HCE

La soirée a été ponctuée de diverses animations :

- des défis sportifs et ludiques lancés tout au long de la soirée par deux animateurs ;
- une arène sportive animée par l'UFOLEP, dans laquelle les participant.e.s se sont adonné.e.s à des jeux sportifs ;
- un village associatif dans lequel les associations lauréates de la première édition de la Nuit des Relais ont pu présenter leur travail et sensibiliser les coureur.se.s ;
- une djette présente pour l'occasion pour assurer une programmation musicale.



Partant du constat que trop peu sont celles qui franchissent le pas de porter plainte et de réclamer justice, le Conseil Scientifique, constitué de 9 associations, a recommandé d'axer la distribution des fonds issus de la Nuit des Relais 2017 dans des projets à fort potentiel numérique (campagnes, outils d'information...) oeuvrant pour un meilleur accès à la justice pour les femmes victimes de violences.

Cette somme a donc été entièrement reversée à 16 initiatives portées par des associations oeuvrant pour l'accès à la justice des femmes victimes de violences et sélectionnées par le COMEX dans le cadre d'un appel à projets s'intitulant « Booster l'accès à la justice pour les femmes victimes de violences en France », lancé le 15 novembre 2017 par la Fondation des Femmes.



Entièrement organisée par l'Association de Soutien, la course a réuni près de 700 participant.e.s, 100 bénévoles et une vingtaine d'entreprises partenaires. Elle a permis de collecter plus de 67 000€.

Il est à noter que les frais d'organisation de l'événement ont été couverts grâce au soutien des entreprises partenaires. La Nuit des Relais a été également soutenue par un nombre important de sportifs.ve.s de haut niveau sur les réseaux sociaux : Sarah Daninthe, Laurence Fischer, Ayodele Ikuesan, Maguy Nestoret-Ontanon, Sarah Ourahmoune, Aravane Rezai, Christopher Patte, Isabelle Severino, Nantenin Keita, Malia Metella, et Alizé Cornet.



Laurence Fischer, Maguy Nestoret-Ontanon, Aravane Reza, Isabelle Severino et Nantenin Keita sont venues soutenir les équipes le 24 au soir. A cette occasion, elles ont effectué l'échauffement en binôme avec l'UFOLEP ainsi que le premier tour d'honneur.

Partenariat avec AXA Protection Juridique et le fonds « Elle's Angels » pour financer les frais de justice

Dans le cadre du partenariat signé avec Axa Protection Juridique, l'Association de Soutien permet aux femmes victimes de violences, via les associations qui les suivent, de voir leurs frais de justice remboursés.

Conseils juridiques gratuits aux associations permettant une meilleure utilisation du droit

En s'appuyant sur 120 professionnel.le.s du droit et 3 partenariats avec des cabinets, la Fondation des Femmes peut aider les associations à améliorer l'accès à la justice des femmes.

- **Consultations juridique auprès d'En Avant Toutes⁷**, association ayant mis en place un tchat à destination des jeunes femmes victimes de violences. Une avocate membre de la Force juridique a conseillé l'association quant à sa responsabilité lors de l'accompagnement de jeunes femmes, notamment concernant la non-assistance à personne en danger.

⁷ <https://enavanttoutes.fr/>

⁸ <https://federationgams.org/>

- **Rédaction de fiches thématiques⁸**, sur différents sujets pour la Fédération nationale GAMS, engagée dans la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, et particulièrement les mutilations sexuelles féminines et les mariages forcés.
- **Conseils juridiques et recherches sur le droit à l'avortement pour la Marche Mondiale des Femmes⁹**, et travail sur la loi d'entrave numérique à l'IVG.
- **Recherches et rédaction de notes sur le cybersexisme pour le Centre Hubertine Auclert** dans le cadre du développement de leur plateforme Stop Cybersexisme¹⁰. Outre informer sur le cybersexisme, la plateforme a pour objectif de sensibiliser, de prévenir et de venir en aide aux victimes. Organisme associé de la Région Ile-de-France, le Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, a pour principaux objectifs la sensibilisation des publics à la nécessité de lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la production d'expertise dans ce domaine.



Actions de plaidoyers et d'expertises juridiques

- **Participation à l'étude du Haut Conseil à l'Égalité sur les violences faites aux femmes en ligne¹¹**. En juin et juillet 2017, la Force juridique a pris part aux côtés du Collectif Féministe contre le Viol et de En Avant Toutes, à un testing sur Facebook, Twitter et YouTube. Cette instance consultative a signalé plus de 545 contenus insultants, menaçants ou constituant une forme de harcèlement moral ou sexuel envers des femmes. Seuls 7,7 % d'entre eux ont été supprimés. Un rapport, diffusé en février 2018, met en évidence les résultats de cette étude : YouTube n'a ainsi retiré aucun des contenus signalés, Twitter a de son côté modéré 11% des messages et Facebook seulement 11%.

⁹ <http://marchemondiale.ch/>

¹⁰ <https://www.stop-cybersexisme.com/>.

¹¹ [en ligne] http://www.lemonde.fr/pixels/article/2018/02/07/violences-faites-aux-femmes-twitter-facebook-et-youtube-accuses-de-laxisme_5252783_4408996.html



Le testing a permis de montrer que certains types de messages sont davantage supprimés que d'autres. Facebook et Twitter retirent la majorité des menaces de violences mais très peu de contenus sexuellement explicites, de messages de harcèlement ou encore d'incitation à la haine envers un genre ou une orientation sexuelle. Suite à ce testing, le Haut Conseil à l'Egalité a rédigé plusieurs propositions comme l'automatisation du repérage des contenus sexistes récurrents (un tiers de ceux signalés dans le cadre de cette étude contenaient le mot « pute ») et leur suppression.

- **Participation à la rédaction d'une note sur l'état du droit français en matière de féminicide à la demande du Heinrich-Böll-Stiftung European Union**¹². Cette publication a été traduite en trois langues et diffusée dans toute l'Europe.
- **Les avocat.e.s de la Force juridique ont travaillé sur deux sujets d'actualité législative : la redéfinition du viol dans le code pénal, ainsi que l'outrage sexiste.**

Un travail de fond a été mené, en comparant les législations dans le monde, en contactant de nombreux spécialistes et associations pour élaborer des textes de positionnement et des recommandations qui ont été portées devant des législateurs. Le plaidoyer suit son cours et sera communiqué au gouvernement courant 2018.

Réalisation d'un guide juridique sur les violences obstétricales

Épisiotomies, actes médicaux non consentis, examens traumatisants... Les témoignages ont surgi dans le débat public pour dénoncer les violences obstétricales.

¹²[enligne]<https://eu.boell.org/en/2017/09/13/femicidios-la-necesidad-de-una-movilizacion-mas-amplia>

La Force juridique de la Fondation des Femmes a travaillé sur la rédaction d'un guide pratique afin de faire connaître aux femmes leurs droits pendant le suivi de grossesse et l'accouchement. Le guide rappelle la loi, l'explique et conseille les parturientes sur certains sujets.

Il permet notamment de faire le point sur des actes particuliers, comme l'épisiotomie ou l'expression abdominale. Enfin, il apporte une réponse juridique aux victimes de violences obstétricales. Sage-Femmes, gynécologues et associations ont été consulté.e.s pour mettre au point ce document diffusé en ligne, et en version papier et imprimable sur demande.

Le guide juridique a été largement diffusé dans la presse et ainsi été téléchargé plus de 4 000 fois sur le site Internet de la Fondation.

Le guide a été présenté en partenariat avec la Mutuelle Nationale Territoriale lors d'une conférence rassemblant associations, expert.e.s et professionnel.le.s le 11 octobre à la Mairie du 3ème arrondissement de Paris.



¹³ Fondation des Femmes « Accouchement, mes droits, mes choix » [en ligne] <https://fondationdesfemmes.org/cp-accouchement-mes-droits-mes-choix/>





AXE 3. VISIBILITÉ DES FEMMES, DANS LEUR DIVERSITÉ ET LE RESPECT DE LEUR DIGNITÉ

Dans les médias et sur Internet les femmes sont souvent présentées hypersexualisées, jeunes, blanches et peu prolixes. Leur présence est rare dans les Conseils d'Administration des grandes entreprises ou sur les chantiers. Changer la manière dont on parle et on représente les femmes fait partie des axes de travail de la Fondation des Femmes. L'Association de Soutien a développé des projets de testing, des actions juridiques et organise des conférences et concours d'éloquence pour valoriser les femmes dans leur diversité et le respect de leur dignité. Elle travaille au long court pour la création d'une Cité des Femmes, afin de faire rayonner les femmes et leurs droits dans Paris.

La mixité, pour voir des femmes dans tous les métiers

- **Dénoncer les discriminations à l'embauche** : l'immense majorité des femmes se concentre dans 12 catégories de métiers seulement. Il leur est souvent reproché de ne pas oser aller **vers les métiers dits « masculinisés »**. Et si en réalité elles étaient discriminées dans l'accès à ces postes ? En 2017, la Force juridique a proposé à la Région Ile-de-France le financement d'un testing afin de mettre en lumière les éventuelles discriminations à l'embauche des femmes dans des secteurs d'activités dits masculinisés. **Après des recherches juridiques et techniques et la consultation d'experts**, deux candidatures, d'une femme et d'un homme à compétences égales, seront envoyés dans deux secteurs déterminés.

L'objectif est de comparer le taux de réponses reçues par chaque candidat.e. Le projet est réalisé en partenariat avec l'Observatoire des Discriminations de la Sorbonne.

Les stagiaires de la Force juridique ont ainsi été formé.e.s en 2017 par un expert, le Professeur Jean François Amadieu, qui suivra le projet.

- **La non mixité concerne aussi les postes à haute responsabilité. Une note de réflexion sur l'effectivité de la loi Copé / Zimmermann** (la parité dans les conseils d'administration) a été rédigée par les bénévoles de la Force juridique.

Agir en justice pour améliorer l'image des femmes dans les médias, sur les réseaux sociaux et dans la publicité

- **Saisine du CSA à propos de l'émission**

Touche Pas à Mon Poste : En décembre 2016, la Force juridique a accompagné le CFCV (Collectif Féministe Contre le Viol), l'AVFT et Osez le Féminisme!, dans la saisine du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) d'une demande d'ouverture d'une procédure de sanction contre la chaîne C8 à la suite d'agissements répétés d'humiliation des femmes et de banalisation des violences sexuelles dans l'émissions « Touche pas à mon poste ». En juin 2017, à la suite de cette saisine, le CSA a sanctionné la chaîne C8 en interdisant pendant trois semaines la diffusion de séquences de publicité avant, après et au cours de l'émission ¹⁴.

La chaîne C8 a engagé une procédure de recours en annulation de la décision de sanction du CSA devant le Conseil d'Etat. La Force juridique est intervenu auprès du Conseil d'Etat au soutien du CSA pour défendre la légalité de la décision. La Force juridique a ainsi déposé un mémoire, sur les conseils de Me Uzan-Sarano,

devant le Conseil d'Etat insistant notamment sur la culture du viol que véhiculent les agissements sanctionnés et sur l'importance du caractère dissuasif de la sanction infligée par le CSA. Le Conseil d'Etat devrait se prononcer sur cette affaire dans le courant de l'année 2018.

Le bien-fondé de la procédure et de l'intervention des associations ont été conforté, par une première décision du Conseil d'Etat rendue en décembre 2017.

- **Assistance juridique d'une victime de cyber-harcèlement à caractère sexiste** : (injures en raison du sexe, menaces, etc.)
- **Saisine du Jury de la Déontologie de la Publicité** ¹⁵ suite à la diffusion d'une publicité jugée sexiste de Yves Saint Laurent, la Force juridique est intervenue auprès d'Osez le Féminisme! et Chiennes de Garde pour une saisine du Jury de Déontologie de la Publicité, organe de contrôle de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité. Grâce à cette intervention, le Jury de Déontologie de la Publicité a émis un avis poussant la marque à retirer sa campagne publicitaire aux images dégradantes du corps des femmes.

¹⁴ Fondation des Femmes « Quatre associations saisissent le CSA pour demander des sanctions contre C8 » [en ligne] <https://fondationdesfemmes.org/touche-a-poste-quatre-associations-saisissent-csa-demander-sanctions-contre-c8/>

¹⁵ [en ligne] <https://www.20minutes.fr/high-tech/2025187-20170305-jury-deontologie-publicitaire-saisi-publicite-yves-saint-laurent-jugee-sexiste/>

Mettre les femmes au coeur de la présidentielle, le Grand débat de la Fondation des Femmes

Afin d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle sur leurs projets pour les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes, la Fondation des Femmes a organisé un débat politique, rassemblant candidats et associations. Organisé par l'Association de Soutien, le Grand débat de la Fondation des Femmes a eu lieu le 24 mars à la Maison du Barreau de Paris.¹⁶



Les représentantes des candidats ont chacune été interrogées individuellement par 3 associations ou expertes : Nicole Ameline porte-parole de François Fillon, Delphine Beauvois porte-parole de Jean-Luc Mélenchon, Marlène Schiappa porte-parole d'Emmanuel Macron, et Laura Slimani porte-parole de Benoît Hamon.

Les journalistes Lénéig Bredoux (Médiapart) et Nora Hamadi (Public Sénat) ont modéré les échanges.



Marlène Schiappa, aujourd'hui Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, a été interrogée par Françoise Picq, historienne, Emmanuelle Piet présidente du Collectif Féministe Contre le Viol et Olga Trostiansky présidente du Laboratoire de l'Égalité.

Retransmis en direct sur Facebook et visionné plus de 7 800 fois, le débat a rassemblé plus de 260 personnes.

Le Concours d'Éloquence de la Fondation des Femmes

Le 12 mai 2017 a eu lieu le premier Concours d'Éloquence de la Fondation des Femmes, une soirée pour dénoncer le sexisme par le verbe.

¹⁶ Fondation des Femmes « Le Grand Débat de la Fondation des Femmes » [en ligne] <https://fondationdesfemmes.org/grand-debat-de-fondation-femmes/>

Cette première édition du Prix Gisèle Halimi a été l'occasion de découvrir 6 candidates plus talentueuses les unes que les autres. Pendant 8 minutes, chacune d'entre elles a proposé un discours dans une ambiance incroyable grâce à un jury prestigieux dans une salle attentive et bondée.¹⁷



Les candidates ont manié à la perfection les mots pour faire rire, pleurer, ou surprendre le public et le jury présidé par Audrey Pulvar et composé de Basile Ader, Dominique Attias, Noémie de Lattre, Anne-Cécile Mailfert, et Valence Borgia. Pendant les délibérations, la rappeuse Pumpkin a enflammé la Maison du Barreau de Paris grâce à un rap puissant sur le thème des femmes. Alba Horvat a été nommée lauréate du Prix Gisèle Halimi, et Chloé Ponce-Voiron a reçu le prix coup de coeur du jury. Face au succès de cet évènement, une nouvelle édition sera organisée en 2018.



Un lieu pour rendre visibles les droits des femmes : Les Voisines et la Cité des Femmes

Les Voisines : Créé en 2016, les Voisines est le premier espace de travail partagé rassemblant associations, fonds et fondations dédiés aux droits des femmes en France.

Installé depuis sa création aux Grands-Voisins, lieu éphémère parisien, les Voisines ont dû, comme prévu, quitter les lieux fin 2017. L'Association de Soutien a donc recherché et choisi de nouveaux bureaux répondant aux attentes, tant en terme de prix que de superficie.

Ces bureaux, situés à Nation, nécessitaient de nombreux travaux. L'Association remercie les bénévoles mobilisé.e.s pour le déménagement et les travaux de peinture, ainsi qu'Erik Starcevic, architecte, qui a coordonné gratuitement l'aménagement.

¹⁷ Fondation des Femmes « Concours d'éloquence de la Fondation des Femmes : Du Talent et des Femmes » [en ligne] <https://fondationdesfemmes.org/concours-deloquence-de-la-fondation-des-femmes-2/>

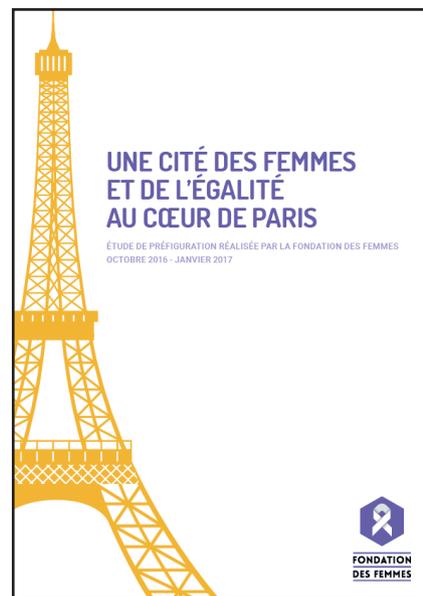
Les associations ont commencé à s'installer dans ce nouveau lieu depuis mi-janvier.

Le nouveau site héberge des associations déjà présentes aux Grands Voisins : l'Organisation des Femmes Africaines de la Diaspora, En avant Toutes, Excision parlons-en ainsi que l'Union Regionale Solidarité Femmes.

La Cité des Femmes : dans le prolongement des réflexions entamées en 2016, une étude de préfiguration d'une Cité des Femmes, confiée à l'Association de Soutien et financée par la Mairie de Paris, a été finalisée.

Elle comprenait un retour d'expérience mené sur le site des Voisins auprès des neuf associations résidentes, des entretiens auprès d'une trentaine d'associations et collectifs de terrain représentatifs de la diversité des acteurs et actrices du secteur. Plusieurs modèles de fonctionnement de lieux inspirants tels que d'autres « Cité des Femmes » existant dans le monde, ont été étudiés et visités. Une étude de marché a également été menée auprès de trente associations afin de proposer un modèle de fonctionnement et des tarifs qui tiennent compte de la réalité économique des bénéficiaires d'une Cité des Femmes.

Enfin, une recherche sur les différents types de partenaires financiers possibles a été réalisé.



Cette note d'intention a permis d'imaginer les modalités d'existence d'un lieu dont le modèle de fonctionnement soit viable économiquement, répondant aux besoins du secteur associatif et permettant une mixité des usages.

Cette étude de préfiguration a été remise en septembre 2017 à la Mairie de Paris et a abouti à un vote du Conseil de Paris d'un vœu en faveur de la création d'une Cité des Femmes ainsi que d'une ligne d'investissement de 100 000€ pour des études de faisabilité. L'Association de Soutien continuera à travailler sur le sujet avec la Mairie de Paris et les différentes parties-prenantes afin de permettre la réalisation de ce projet ambitieux.

Utilisation des réseaux sociaux pour valoriser les associations, les droits des femmes, et les femmes qui les portent

L'Association de Soutien gère pour son compte les réseaux sociaux. La Fondation est ainsi présente sur Twitter, Facebook, LinkedIn et, depuis mars 2017, Instagram. Portraits, articles, chiffres clés, vidéos, les contenus sont variés et permettent à la fois d'animer la communauté déjà présente mais aussi de toucher de nouvelles personnes, tout en valorisant les droits des femmes et les femmes qui les portent. Les comptes sont également animés lors des événements (live-tweet, direct Facebook), afin de mobiliser la communauté qui ne peut être présente, notamment les non-parisien.ne.s.

Début 2018, plus de 8 000 personnes suivaient la page Twitter, 18 500 la page Facebook et 2300 le compte Instagram.

Facebook et Twitter - Vidéos virales

L'Association de Soutien a réalisé et publié 15 vidéos sur Twitter et Facebook.

Top 3 des vidéos les plus vues :

- « *Et si la TV montrait le bon exemple* » (1:24, 1 juin). 400.000 vues et 3 200 partages ;

- « *L'égalité salariale* » (00:17, 10 janvier). 230 000 vues et 3 600 partages ;
- « *Le 17 janvier 1975, la loi dépenalisant l'interruption volontaire de grossesse était promulguée* » (00:31, 17 janvier). 100 000 vues et 2 900 partages.

Newsletter et rédaction de portraits d'associations

La newsletter mensuelle de la Fondation des Femmes est rédigée et distribuée par l'Association et soulève un thème différent chaque mois en mettant en avant une association autour du portrait d'une dirigeante associative.

Les mutilations génitales féminines, la parité en politique, les femmes en situation de grande précarité, la charge mentale, le droit à l'avortement, les violences obstétricales, les inégalités pour les jeunes filles, les femmes dans le sport... tous ces thèmes ont permis aux lecteur.rice.s de découvrir les portraits de Marion Schaefer, déléguée générale d'Excision parlons-en ; Rebecca Amsellem, fondatrice des Glorieuses ; Michèle Ferrand, sociologue de la famille ; Laurence Danjou, co-présidente de l'Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception ; Marie-Hélène Lahaye, auteure de « Marie accouche là » et Marie-Françoise Potereau, présidente de Femix'Sports ¹⁸.

¹⁸ Newsletter de la Fondation des Femmes [en ligne] <https://fondationdesfemmes.org/actus/nos-newsletters/>

Webathon de l'Égalité

Les associations qui œuvrent sur le champ des droits des femmes sont souvent peu visibles.

Les outils numériques qui existent aujourd'hui sont mal connus des associations. Ils sont pourtant indispensables car ils permettent aux associations de mieux se faire connaître, de faire connaître les services qu'elles proposent et donc de toucher un plus grand nombre de femmes. Découvrir tout le potentiel du web et acquérir des compétences liées à ces différents outils permettent à ces associations de se développer mais surtout aux femmes d'accéder plus facilement à leur service, et in fine, à la justice.

La première édition du Webathon de l'Égalité a rassemblé une vingtaine d'associations œuvrant pour les droits des femmes.



La journée a débuté par une table ronde sur le thème des femmes sur Internet. Les associations ont ensuite pu bénéficier de la présence de professionnels qui leur ont présenté des outils concrets et les manières de les utiliser au mieux. Après cette première partie riche en connaissances, chaque association a pu compléter son apprentissage avec un temps de mise en pratique entouré.e.s par des professionnels, bénévoles de l'Association de Soutien.



¹⁹Fondation des Femmes « Webathon de l'Égalité – Un événement riche en échange et en partage », [en ligne] <https://fondationdesfemmes.org/webathon-de-legalite/>

PARTIE 2 : AUTRES PROJETS

Colloque « Où est l'argent pour les droits sexuels et reproductifs »

 **47 000**
femmes meurent chaque
année d'avortements non
médicalisés

222 millions
de femmes souhaitant éviter une
grossesse n'ont pas accès à la
contraception ²⁰



Dans le prolongement du rapport « Où est l'argent pour les droits des femmes, une sonnette d'alarme. » La Fondation des Femmes, aux côtés du Conseil Économique, Social et Environnemental, du Comité ONU Femmes France, d'Equilibres & Populations, du Fonds pour les Femmes en Méditerranée, du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes et de Women's WorldWide Web, ont organisé en septembre un colloque sur le manque de financements en matière d'information et d'accès à la contraception et à l'avortement.

Le colloque « Où est l'argent pour les droits sexuels et reproductifs ? » avait ainsi pour objectif d'interpeller l'État français sur la nécessité de garantir aux femmes le droit à disposer de leurs corps. Un appel a par la suite été diffusé dans la presse.

L'Association de Soutien a organisé la venue de Anne Firth Murray, fondatrice du Global Fund for Women à cette occasion.

Conseils juridiques classiques

La Force juridique, composée de 120 professionnel.le.s du droit et pilotée par une quinzaine d'entre elles réunies dans un Comité de Pilotage, prodigue des conseils juridiques variés.

- **Conseils juridiques sur le droit associatif pour le Mouvement du Nid** ²¹ : association luttant contre les causes et les conséquences de la prostitution.
- **Conseils juridiques à l'Association de Soutien à la Fondation des Femmes** pour des avenants de contrats, des autorisations de droits à l'image, des conventions de partenariats, droits des successions.

²⁰ Fond Mondial pour la population, 2012

²¹ <http://www.mouvementdunid.org/>

- 
- **Consultations juridiques et rédaction de contrats pour l'association Wifille**²² : association de promotion de la place des jeunes femmes dans les métiers du numérique, afin de permettre le développement de la structure.
 - **Consultations juridiques à la demande de la Maison des Potes**²³ sur l'appréhension par le droit des agissements de harcèlement de rue. L'association a pour vocation à participer au développement de projets associatifs dans les quartiers défavorisés, elle intervient ainsi directement auprès des jeunes.
 - **Consultations juridiques pour Stop Harcèlement de Rue 34**²⁴ sur une question d'établissement de la preuve dans des cas de harcèlement au travail.
 - **Aide à la rédaction de contrats types pour l'association Rev'elles**²⁵ (contrat de travail, convention de stage), association qui propose des programmes d'aide à l'orientation, à destination des jeunes femmes de milieux populaires.
 - **Conseils juridiques sur les contrats publicitaires de l'association Excision Parlons-en !**²⁶ l'association œuvre pour la disparition de l'excision en privilégiant un travail de mutualisation des expertises de différents acteurs et actrices ainsi que par l'information, l'éducation et la formation.

²²<http://wifilles.org/>

²³<http://www.maisondespotes.fr/>

²⁴<http://www.stopharcèlementderue.org/>

²⁵<http://www.revelles.org/>

²⁶<http://www.excisionparlonsen.org/>



ASSOCIATION DE SOUTIEN À LA FONDATION DES FEMMES

www.fondationdesfemmes.org
bonjour@fondationdesfemmes.org

[@Fondationdesfemmes](#)



[@Fondationfemmes](#)

[linkedin.com/company/fondation-des-femmes](https://www.linkedin.com/company/fondation-des-femmes)



facebook.com/FondationDesFemmes/